

ARVERNE GROUP
Société à mission
Société anonyme au capital social de 420 760,81 euros
Siège social : 4 chemin de Barincou 64000 Pau,
895 395 622 R.C.S. Pau
(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JUIN 2026

Au cours de sa séance du 30 juin 2026, le conseil d'administration de la Société, a pris les décisions suivantes :

Démission d'Arosco et de Bruno Gérard, de leurs mandats d'administrateurs et cooptation de Geogreen et de Manoele Lepoutre, en qualité d'administrateurs

Le Président informe le Conseil, que suite à la signature du traité d'apport relatif au reclassement de la participation de la société Arosco dans Arverne Group au bénéfice de Geogreen, et en perspective de la réalisation de l'investissement d'Infragreen V S.L.P. (fonds géré par RGreen Invest) dans Geogreen (l' « **Investissement RGreen** ») qui ont été annoncés dans les communiqués de presse de la Société du 16 juin et du 19 juin 2026, la société Arosco a annoncé sa démission de son mandat d'administratrice de la Société, avec effet à l'issue du présent conseil [...].

Le Président informe également le Conseil de la démission de Bruno Gérard de son mandat d'administrateur de la Société avec effet à l'issue du présent conseil.

Le Président, sur recommandations du comité des nominations et des rémunérations, propose au Conseil de procéder au remplacement des deux administrateurs démissionnaires par voie de cooptation ainsi que le permettent les dispositions de l'article L. 225-24 du code de commerce, et en conséquence de nommer en qualité d'administrateurs :

- la société Géogreen dont le représentant permanent serait Monsieur Alexis Broders en remplacement de la société Arosco pour la durée restant à courir de son mandat ; et
- Madame Manoele Lepoutre-Saint M'leux en remplacement de Monsieur Bruno Gérard pour la durée restant à courir de son mandat.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité,

prend acte de la démission de Bruno Gérard de son mandat d'administrateur de la Société et le remercie vivement de sa contribution ;

[...] :

prend acte de la démission de la société Arosco de son mandat d'administratrice de la Société et remercie vivement Manoele Lepoutre-Saint M'leux de sa contribution en tant que représentante permanente de la société administratrice, et

sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations, ainsi que le permettent les dispositions de l'article L. 225-24 du code de commerce, **nomme**, à titre provisoire :

- la société Geogreen, dont le représentant permanent est Monsieur Alexis Broders, en qualité d'administrateur en remplacement de la société Arosco, [...], soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires devant se tenir en 2029 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028,
- Madame Manoele Lepoutre-Saint M'leux en qualité d'administratrice en remplacement de Monsieur Bruno Gérard, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires devant se tenir en 2027 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026, et

précise que ces nominations seront soumises à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Alexis Broders en qualité de représentant permanent de la société Geogreen, a d'ores et déjà déclaré que la société Geogreen accepte les fonctions d'administratrice de la Société, et déclaré lui-même accepter les fonctions de représentant permanent de la société Geogreen en tant qu'administratrice de la Société, dans l'hypothèse où celles-ci seraient conférées à cette dernière et que Geogreen et lui-même n'exerçaient, dans d'autres sociétés, de mandat susceptible de leur interdire l'acceptation desdites fonctions.

Manoelle Lepoutre-Saint M'leux a également d'ores et déjà déclaré accepter les fonctions d'administratrice de la Société dans l'hypothèse où celles-ci lui seraient conférées et ne pas exercer, dans d'autres sociétés, de mandat susceptible de lui interdire l'acceptation desdites fonctions.

Extrait certifié conforme par le président directeur général

Pierre Brossollet

DocuSigned by:

7EFA706CA31C40C...